
SÉANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

Le **lundi 30 NOVEMBRE, à 12 heures**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en visioconférence. Le jour de cette séance, **13** membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne D'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. Jean-Pascal HESSE
M. André TILLOY
M. Delphine MALACHARD des REYSSIERS
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
Mme Martine GUICHARD
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER
Mlle Athénaïs MICHEL

Membres excusés :

Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à M. Vincent BALADI)
M. Jean-Louis BARTHELÉMY (pouvoir à Mme Jeanne D'HAUTESERRE)

Madame la Maire ouvre la séance, à 12h sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2020 30

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2020 DAE 179, DAE 195, DAE 200, DAE 224, DAE 227, DAE 234, DAE 330

08 2020 26

Désignation du secrétaire de séance

08 2020 27

Approbation du compte rendu de la séance du 3 novembre 2020

08 2020 28

Approbation du budget primitif 2021

08 2020 29

Charte des Conseils de quartier 2020/2026

2020 DASCO 98

Caisse des écoles du 8^e — Subvention 2021 (979 700 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2021

2020 DASCO 137

Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends.

2020 DASCO 144

Collèges parisiens — Dotations (25 138 euros), subventions (71 042 euros) et subventions pour travaux (99 584 euros).

2020 DEVE 67

Subvention (14 000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs.

2020 DLH 108

Réalisation, 45 rue de Miromesnil (8^e) d'un programme complémentaire d'acquisition-amélioration comportant 1 logement social PLAI par la RIVP

2020 DFA 65

Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur

2020 DFA 69

Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel

2020 DLH 283

Plan de soutien aux bailleurs sociaux — Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 8^e arrondissement de Paris

2020 DJS 141

Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.

2020 DJS 149

Délégations de service public — Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel — Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire

2020 DJS 167

Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' — Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

2020 DJS 160

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021

2020 DAE 265

Marchés découverts alimentaires et biologiques — Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris — Avenants aux conventions de délégation de service public

2020 DU 104

PLU — Prescription de la révision — Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

2020 DFPE 152

Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE

2020 DVD 60

Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants

2020 DAE 179

Subvention (5 700 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fin d'année 2020

2020 DAE 195

Subvention (13 700 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fin d'année 2020 (8e/9e)

2020 DAE 200

Subvention (80 000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020

2020 DAE 224

Subvention (29 500 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020

2020 DAE 227

Subvention (8 200 euros) à l'association Le carré de la Madeleine pour les illuminations de fin d'année 2020

2020 DAE 234

Subvention (9 600 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020

2020 DAE 330

Subvention (15 700 euros) et convention avec le Comité George V pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020

Q08 2020 06

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour connaître l'avancement de l'amélioration de l'aménagement initial de la "coronapiste" rue d'Amsterdam

Q08 2020 08

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'organisation d'une concertation locale pour un réaménagement ambitieux de la place Saint-Augustin

Q08 2020 07

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'avenir du bassin du collège Condorcet

Q08 2020 09

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'organisation d'une réunion publique en mairie pour informer, conseiller et accompagner les acteurs économiques locaux

V08 2020 22

Vœu de Mlle Athénaïs MICHEL relatif à la distribution de produits périodiques gratuits

1 °/08 2020 30 — Adoption de la procédure d'urgence, inscription à l'ordre du jour

Mme D'HAUTESERRE : Mes chers collègues, conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Mme Virginie KRIKORIAN a donné son pouvoir à M. Vincent BALADI, et M. Jean-Louis BARTHÉLEMY m'a transmis le sien. Le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été communiqué.

Nous avons la contrainte d'adopter le budget 2021 avant le 1^{er} décembre. Les engagements prévus en fin de journée nous ont contraints de choisir cet horaire atypique.

Nous allons aborder l'adoption de la procédure d'urgence, délibération 08 2020 30. Je vous rappelle le principe d'une telle procédure : c'est lorsqu'une délibération est introduite hors délai par les services de la Ville dans l'ordre du jour des délibérations soumises à l'examen des conseils d'arrondissement. La procédure d'urgence sera adoptée afin d'inscrire à l'ordre du jour les délibérations relatives aux subventions attribuées aux commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, je vous demande de vous prononcer à main levée sur la procédure d'urgence. L'inscription en urgence pour les délibérations 2020 DAE 179, DAE 195, DAE 200, DAE 224, DAE 227, DAE 234 et DAE 330 est adoptée à l'unanimité.

2 °/08 2020 26 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE : Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, M. Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix la délibération 08 2020 26. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2020 26 est adoptée à l'unanimité.

3 °/08 2020 27 — Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020

Mme d'HAUTESERRE : Je vous propose d'approuver le compte rendu de la séance du 3 novembre 2020. Nous n'avons pas reçu d'observations des membres du conseil municipal. Je mets aux voix la délibération 08 2020 27. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2020 27 est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

4 °/08 2020 28 — Adoption du budget primitif 2021

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La construction du budget est toujours une épreuve délicate, mais elle revêt cette année une difficulté supplémentaire. L'impact de la crise sanitaire sur les marges de manœuvre budgétaires est bien réel, mais ne peut être précisé à ce stade par les services des finances. Nous pourrions ajuster les crédits au moment du budget supplémentaire, à la fin du premier semestre 2021. Malgré cette situation inédite, et dans ce cadre très contraint, je suis particulièrement satisfaite des conclusions du dialogue budgétaire que j'ai pu avoir avec l'exécutif parisien pour obtenir un arbitrage favorable sur les points suivants.

- Les crédits d'animation locale, j'ai obtenu une mesure de compensation pour le maintien du budget à hauteur du BP 2020.
- Les crédits pour les travaux urgents progressent d'environ 12 000 € par rapport à 2020. L'essentiel de ces travaux concerne les écoles. Après avoir hérité d'une situation difficile en 2014 de l'ancienne mandature, j'ai le plaisir de constater que les directrices et directeurs d'établissement ont reconnu lors des conseils d'école l'engagement financier de notre majorité. Nous allons poursuivre cet effort au cours de cette mandature.
- La dotation de gestion locale augmente également de 4 615 €, ceci afin de tenir compte de l'intégration, dans la liste de nos équipements de proximité, du jardin Tesreska TORRES-LEVIN de 1735 m2 dans la ZAC Beaujon inauguré dans la précédente mandature.
- Le conservatoire réalise désormais d'importantes économies puisqu'il n'a plus besoin de louer de salles à l'extérieur ; il utilise la salle de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. J'ai choisi de consacrer ces économies au renforcement du nettoyage des crèches.
- Nous allons investir 1,6 million d'euros cette année pour l'espace public et les équipements publics sur nos crédits d'investissements d'intérêt local (écoles, crèches, parcs, voirie). La liste des projets figure dans les documents budgétaires.
- Nous allons poursuivre la rénovation du square Louis XVI, lancer le réaménagement de la place de Dublin, sécuriser le carrefour Hoche/Beaujon.
- Les établissements publics ont besoin d'être régulièrement entretenus, ce qui nécessite d'obtenir des budgets. Ainsi, j'ai pu inscrire dans mes priorités dès 2014 les écoles. Ce sera encore le cas cette année, avec d'importants travaux à Robert Estienne pour la réfection des sanitaires, et l'école Bienfaisance (cour et préau). Les crèches Maleville et Laure Diebold ne sont pas en reste. Nous avons également des travaux pour l'Hôtel Beaujon.

Le programme d'investissement de la mandature (PIM 2) est en cours de discussion entre les maires d'arrondissements et la Maire de Paris. J'aurai l'occasion d'y revenir au printemps prochain lorsqu'il sera finalisé.

Mme SEGOND : Vous avez répondu en partie à une de mes questions sur les frais de nettoyage des locaux pour lesquels vous avez accentué les frais de nettoyage pour les crèches. J'ai cependant une interrogation concernant le chapitre 11 sur le budget des médiathèques et bibliothèques en page 13. Nous observons une baisse de 4 000 € des charges locatives et de copropriété, ce qui est en soi une bonne nouvelle. Quelles sont les raisons de cette baisse ? De plus, toujours dans le chapitre 11, quelles sont les raisons qui motivent les hausses suivantes :

- 2524 € à la ligne 611 — Contrat de prestation de services
- 6802 € à la ligne 6238 — Publicité publications relations publiques
- 8920 € à la ligne 61351 — Locations mobilières, matériels roulants

Mme d'HAUTESERRE : Les fonctionnaires vous apporteront des éléments explicatifs comme ils l'ont fait lors de vos précédentes demandes. Je mets aux voix la délibération 08 2020 28. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? La délibération 08 2020 28 est adoptée à l'unanimité.

5 °/08 2020 29 — Charte des Conseils de quartier 2020/2026

Rapporteur : M. André TILLOY

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons pris connaissance du contre-projet envoyé dimanche soir par Mme Sophie SEGOND. Ce projet ne correspond pas à nos orientations, notamment concernant le tirage au sort des candidats, et la possibilité pour les résidents en résidence secondaire dans l'arrondissement de participer aux conseils de quartier. M. André TILLOY a la charge de présenter le texte.

M. TILLOY : Nous souhaitons donner une nouvelle impulsion lors de ce mandat, ce qui nécessite de revoir la précédente charte datant de 2002. La principale innovation de cette charte est la transformation des bureaux actuels en comité d'animation réunissant trois élus, cinq habitants tirés au sort, avec parmi eux des mineurs s'ils le souhaitent, et cinq acteurs locaux nommés par le maire d'arrondissement. Les habitants devront justifier d'une inscription sur les listes électorales ou sur les listes de recensement pour les mineurs. Une liste complémentaire est prévue afin de pallier les désistements durant le mandat de trois ans. Les assemblées plénières devront se tenir au moins deux fois par an. Un bilan des conseils de quartier sera produit chaque année en conseil d'arrondissement. Le tirage au sort devra intervenir fin janvier, après une campagne de mobilisation dans l'ensemble de l'arrondissement.

Je vous propose de voter pour cette charte qui va enrichir le dialogue entre les élus qui « *ont le pouvoir* » et les habitants de l'arrondissement de chaque quartier.

Mme LECUYER : Je souhaite soumettre des questions relatives à ces conseils de quartier nouvelle version.

- Quelle publicité sera faite auprès des habitants qui souhaitent candidater au tirage au sort ?
- Quels sont les critères de sélections dans le choix des personnalités qualifiées ?
- Concernant les anciens membres des conseils de quartier qui se sont beaucoup investis ces dernières années, qui sont la mémoire de tous les projets en cours, comment seront-ils remerciés et associés à la mise en place de ces nouveaux conseils de quartier pour réussir le passage de relais ?
- Est-ce que les dates des réunions plénières pourraient être fixées à l'avance, en début d'année par exemple pour l'année en cours ?
- L'article 21 évoque la possibilité de retransmission par visioconférence interactive afin que le plus grand nombre d'habitants soit associé. Je salue cette initiative et j'espère que cette publicité audiovisuelle sera assurée et pérennisée pour nos conseils d'arrondissement.
- Concernant l'article 24 stipulant que dans le cadre des crédits non utilisés et non reportables d'un exercice budgétaire à un autre, je demande à ce qu'un report soit envisagé dans la limite du cumul de deux ans (deux années glissantes) afin de financer des projets beaucoup plus ambitieux qui nécessiteraient l'immobilisation de deux années budgétaires d'investissement (par exemple le financement de jardinières extérieures de type CRIBIER).

M. TILLOY : Je vais répondre à vos interrogations.

- Au sujet de la publicité, tous les moyens à disposition de la mairie seront mis en œuvre : affichage, journaux, site Internet, affichage sur les équipements gérés par la mairie.
- Sur les critères des acteurs locaux, plusieurs profils pourront être retenus (liste non exhaustive et non limitative). Cela pourra être :
 - Des commerçants qui tiennent un rôle particulier dans leur quartier,
 - D'anciens membres des conseils de quartier,
 - Des habitants particulièrement connus qui ont une mémoire du quartier.

Mme d'HAUTESERRE : Je précise que les personnalités seront choisies en fonction de leur implication dans la vie du quartier. C'est la raison pour laquelle j'ai investi sur ma liste mes colistiers, qui sont aujourd'hui les membres de mon équipe, car ils ont une vie et une connaissance des quartiers. L'important pour chaque arrondissement est d'avoir des acteurs de proximité représentatifs de la mairie, et impliqués dans chaque quartier. Ainsi, lorsqu'il y a des doléances, nous en sommes informés rapidement. C'est aussi la raison pour laquelle nous demandons que toutes les personnes souhaitant être membre de ce comité d'animation soient pleinement actives. Nos concitoyens ne supportent plus d'être représentés par des personnes, qui, une fois nommées, ne montrent plus aucun investissement. Les personnes qui se sont investies avec moi lors de ma campagne connaissent mon exigence sur ce réel investissement dans les quartiers.

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, il est malheureusement impossible d'employer sur une année les subventions d'équipement prévues sur deux ans. Ce sont les contraintes du fonctionnement budgétaire.

Mme MICHEL : Je souhaite prendre la parole pour expliquer mon vote d'abstention sur la charte du Conseil des quartiers.

Madame la Maire, mes chers collègues

Les conseils de quartier sont, partout à Paris, des formes de participation innovantes qui permettent de penser au-delà de la légitimité politique de la représentation qui se joue à l'échelle de l'arrondissement à un espace commun de délibération et les projets à l'échelle du quartier. L'intérêt des Parisiennes et des Parisiens pour cette forme de participation ne s'est jamais démenti, même si les aléas de la vie ont pu les affaiblir ponctuellement dans certains quartiers.

La charte qui nous est proposée aujourd'hui pour le 8^e arrondissement traduit une vision assez interstitielle de cette forme de représentation qui se retrouve nettement encadrée par la légitimité démocratique de l'arrondissement. Ainsi, si l'équipe d'animation est renforcée pour se retrouver dans des volumes similaires à ce qui se passe ailleurs à Paris, et donc s'éloigner de la vision étroite d'un bureau restreint — ce qui est à saluer — le fait d'accorder le même poids au collège des habitants tirés au sort parmi les volontaires, et aux acteurs locaux nommés par Madame la Maire, ajoutée à la présence de deux à trois élus, limite Q très fortement à la capacité que peuvent avoir ces instances à suspendre, voire à questionner les axes politiques pris par la mairie. Dans la plupart des arrondissements parisiens, les équipes d'animation sont plus larges et laissent une part plus belle aux volontaires, et aux habitants et habitantes tirés au sort. Cela peut certes donner du fil à retordre, mais assure aussi un plus grand dynamisme. Les conseils de quartier ne sont pas un contre-pouvoir, mais sont une force de proposition qui doit pouvoir compter sur sa propre créativité.

Sur le fond, je ne partage pas, vous l'aurez compris, votre vision des conseils de quartier, et je trouve que c'est un rendez-vous manqué pour plus de bouillonnement démocratique. Mais je reconnais qu'il s'agit là d'une cohérence politique avec les orientations choisies par la majorité de cet arrondissement, et en conscience je me contenterais de ne pas voter pour cette charte. Pour le reste, en application du principe d'inclusion de la charte parisienne des conseils de quartiers, j'aurais souhaité qu'il soit prévu une manière d'associer également les étrangers non communautaires résidant, ou travaillant dans notre arrondissement, puisqu'ils sont à l'heure actuelle, exclus par le choix de s'appuyer sur la liste électorale. J'espère d'ailleurs, comme je le comprends, que les Européens inscrits sur la liste complémentaire ne sont pas exclus d'emblée également.

Je serai vigilante sur les bilans annuels faits sur l'activité de ces conseils, dont j'espère qu'ils seront force de propositions. Et j'espère qu'une campagne visible et dynamique d'informations sera faite pour qu'il y ait un maximum de candidats et de candidates, particulièrement auprès des 16-18 ans, dont le conseil de quartier peut représenter une porte d'entrée vers la vie de la cité, et que je soutiendrai. Je vous remercie.

Mme SEGOND : Je tiens à profiter de ce temps de parole pour saluer l'engagement des membres des bureaux des conseils de quartier pour leur investissement. Je regrette cependant qu'ils n'aient pas été consultés dans le cadre de ce « *retoilettage* » de la charte qui datait de 2002. Je salue certaines innovations et clarifications de ce nouveau projet, mais le nouveau format des conseils de quartier ne paraît pas répondre aux exigences contemporaines de la démocratie locale et de la participation citoyenne. Je crains que la nouvelle gouvernance ne soit destinée qu'à prévoir le contrôle total des comités d'animation, d'abord des conseils de quartier, ensuite par la mairie. En effet, Madame le Maire, vous parlez de vos équipes alors qu'il s'agit des équipes des conseils de quartier. La démocratie locale ne sert pas à cela, au risque de voir les habitants s'en détourner. Ce sont pour ces raisons que j'ai proposé l'adoption d'un contre-projet qui visait à garantir un fonctionnement démocratique et transparent des conseils de quartier. Ce contre-projet mettait en avant plusieurs points :

- Le retour à l'élection des membres du bureau, à laquelle je suis très attachée.
- L'instauration de la parité des membres du collège, des acteurs locaux et l'association maximale des habitants à leur désignation.
- L'application d'une réelle initiative des conseils de quartier, pour devenir un véritable outil de concertation avec la mairie, et non pas une émanation de cette dernière, derrière une façade démocratique.
- La mutualisation des budgets d'investissement et de fonctionnement pour des projets communs inter-quartiers.

Mis aux voix, le contre-projet de Mme SEGOND est repoussé.

Mme LECUYER : Je reviens sur ce que vous avez mentionné précédemment, à savoir l'impossibilité d'étaler le budget sur deux ans.

Mme d'HAUTESERRE : Non, de cumuler les deux ans de budget.

Mme LECUYER : Je crois cependant que ces deux ans sont la limite possible...

Mme d'HAUTESERRE : Les services des finances vont vérifier ce point. La question a été posée lors de la précédente mandature, et la réponse était qu'il n'était pas possible de cumuler des budgets sur deux années.

Mme LECUYER : Je rejoins aussi un certain nombre de questionnements soulevés par Mme SEGOND. Je pense que ces conseils devraient avoir une indépendance de fonctionnement. N'oublions pas non plus de remercier les anciens conseillers de quartier qui ont œuvré avec cœur et énergie pendant des années.

Mme d'HAUTESERRE : Ce sera le cas. Chacune et chacun se doit de mobiliser des habitants des quartiers pour avoir un maximum de candidatures. Évidemment, nous allons faire le maximum pour médiatiser cette opération et nous espérons une grande participation. Ce sera un tirage au sort, ce ne sera pas une désignation.

Je mets aux voix la délibération 08 2020 29. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? La délibération 08 2020 29 est adoptée à l'unanimité (10 voix)

Mme Sophie SEGOND vote contre, Mme Athénaïs MICHEL et Mme Catherine LECUYER s'abstiennent

6 °/2020 DASCO 98 — Caisse des écoles du 8^e — Subvention 2021 (979 700 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018–2021.

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Il s'agira du dernier exercice de la convention pluriannuelle, et à l'occasion de la nouvelle mandature les objectifs assignés seront redéfinis par la Ville de Paris en concertation avec les mairies d'arrondissement. Au terme du dialogue de gestion entre la Caisse des Écoles et la ville de Paris, la subvention municipale se porte à 979 700 €, soit une augmentation de 23 700 € par rapport à l'année dernière. Malgré le contexte budgétaire très contraint, en raison de la baisse sensible du nombre de repas et la montée en charge des coûts liés à l'amélioration de la qualité et de la durabilité des repas, l'année 2020-2021 sera marquée par plusieurs avancées.

- L'introduction d'une deuxième alternative végétarienne, d'un second repas végétarien pour les enfants, ce qui permet de réduire fortement le bilan écologique du repas tout en garantissant aux enfants les apports recommandés.
- Un saut important en matière de produits issus de l'alimentation durable, 28 % contre 20 % actuellement.
- Un effort d'investissement très important : 20 000 € pour le matériel versus 7 000 € ces trois dernières années.
- Afin de répondre aux besoins des parents, une facturation au repas a été mise en place pour les mois de novembre et décembre en lieu et place d'une tarification au forfait.
- Enfin, nous avançons sur la réorganisation de la Caisse des Écoles du 8^e arrondissement avec la révision et la rédaction de nouveaux statuts visant à mieux associer les parents d'élèves.

Une fois ces statuts adoptés par l'assemblée générale et la Caisse des Écoles, nous procéderons à la désignation des membres représentant le conseil d'arrondissement.

Je vous propose donc de voter pour.

Mme LECUYER : Je souhaiterais connaître le timing de la mise en place des éléments qui viennent d'être cités. Pouvez-vous nous communiquer une date de mise en place de cette nouvelle charte et nous en dire plus sur son contenu ?

Mme d'HAUTESERRE : Les premières réunions de concertation auront lieu à partir du mois de janvier. Dès que les statuts seront votés, nous ferons rentrer les parents d'élèves dans la gestion de cette Caisse des Écoles. Tant que les statuts ne sont pas votés par l'assemblée générale, nous ne pourrons pas intégrer les parents d'élèves qui souhaitent participer à la gestion de la Caisse des Écoles.

Mme LECUYER : Pouvez-vous nous rappeler qui sont les élus qui sont membres de la Caisse des Écoles et du comité de gestion ? Ce point n'a pas été évoqué en conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Comme je l'ai mentionné lors du dernier conseil, les personnes seront choisies en fonction de leur implication. Il ne s'agit pas de faire partie d'une liste, faut-il encore que les participantes ou participants soient présents aux différentes réunions. Nous avons dû lors de la dernière mandature relancer les différents participants, et ce jusqu'à la dernière minute. Sans ces relances, nous n'aurions pas atteint le quorum. Il est impératif que les personnes ayant envie de s'investir comprennent qu'elles auront des « obligations » à honorer, du temps à donner au regard de la mission qui leur est confiée.

Mme LECUYER : Donc le comité de gestion ne s'est pas encore réuni ?

Mme D'HAUTESERRE : Il ne s'est pas encore réuni.

Mme MALACHARD : Nous vous l'aurions confirmé si cela avait été le cas.

Mme LECUYER : Je vous remercie. Cela fait cependant six mois qu'il ne s'est pas réuni.

Mme d'HAUTESERRE : Il ne vous a pas échappé qu'en raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas eu la possibilité d'organiser de réunions, sans compter le personnel absent pour cause de COVID. La gestion est fluide malgré les contraintes.

Mme MALACHARD : Mme LECUYER, nous vous tiendrons au courant de la tenue de la prochaine assemblée générale.

Mme LECUYER : Un des problèmes concerne la gestion des appels d'offres. Cela fait six mois...

Mme MALACHARD : Nous avons été élus il y a cinq mois et demi. Il a fallu un certain temps pour que le processus s'installe, entre les conditions sanitaires et la gestion du COVID. Vous serez tenus au courant, mais je pense que cela ne sera pas effectif avant le mois de janvier.

Mme d'HAUTESERRE : Cette difficulté liée à la gestion des plannings de réunions concerne aussi les autres arrondissements. L'élection a eu lieu au mois de juillet, entre-temps nous avons subi un

confinement et un déconfinement. Tous ces aléas nous conduisent à projeter cette réunion au mois de janvier.

Mme SEGOND : J'ai une question concernant les objectifs pluriannuels, présentés à l'annexe de l'avenant, pour l'année 2020-2021, et qui exposent les objectifs de l'année 2020 et leur réalisation de 2018 à 2020. J'ai constaté que l'objectif 2020 a presque été atteint pour les contrôles biologiques, a été atteint pour le gaspillage alimentaire, et largement dépassé pour la mise en place du paiement en ligne. Le point faible reste la part de l'alimentation durable en volume, et la cible pour 2021 est encore plus ambitieuse. Je souhaite connaître les moyens que la Caisse des Écoles mettra en œuvre pour passer de 20 % à 28 % en volume, et introduire un deuxième plat végétarien hebdomadaire.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous annonce qu'un nouveau directeur de Caisse des Écoles a été nommé. Il a été le directeur de la Caisse des Écoles du 2^e arrondissement. Il est très pointilleux sur les sujets portant sur l'hygiène, la cuisine, l'alimentation biologique et végétarienne. Il arrivera le 15 décembre et vous sera présenté lors du prochain conseil. Une révision complète de la gestion de la Caisse des Écoles aura lieu, je ne désire pas m'étendre sur ce qui s'est passé pendant les quatre dernières années lors de l'ancienne mandature. J'ai rencontré quelques directrices d'écoles récemment à qui j'ai annoncé l'arrivée du nouveau directeur de la Caisse des Écoles. Tout le processus sera revu, et j'espère que tout ira pour le mieux durant cette nouvelle mandature.

Mme LECUYER : Ma question s'adresse à Mme MALACHARD. Nous avons évoqué au mois de septembre, je crois, le sujet des allergènes qui n'étaient pas mentionnés dans les menus de cantines de certains collèges. Savez-vous si cela a été rectifié ?

Mme MALACHARD : Oui, la procédure commence à s'installer. Si je prends l'exemple du groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie, cette procédure est déjà en place.

Mme LECUYER : Je parle des établissements publics.

Mme MALACHARD : Tout se met en place et sera encadré avec l'arrivée du nouveau directeur de la Caisse des Écoles. Pour répondre à Mme SEGOND, la Caisse des Écoles bénéficie d'une cantine, et tout se prépare sur place, cela permet donc d'accélérer la mise en place d'un deuxième menu végétarien, et de lister tous les allergènes présents Mme LECUYER.

Mme LECUYER : Je ne parle pas des écoles élémentaires, je parle des collèges.

Mme MALACHARD : Je vous parle des écoles élémentaires, des collèges, de tous les établissements. Cette démarche concerne l'ensemble des établissements. Je ne comprends pas votre question.

Mme LECUYER : Le fonctionnement n'est pas le même...

Mme MALACHARD : Mais cela reste une cantine. Les allergènes sont présents à tous les repas.

Mme LECUYER : Cela n'est pas mentionné pour les collèges, et la DASCOS ne gère pas ce sujet.

Mme MALACHARD : Il en sera aussi fait mention pour les collèges. Vous parlez d'un collège en particulier...

Mme LECUYER : Je parle de tous les collèges du 8^e arrondissement. J'avais évoqué Chaptal. Mais si cela est en cours, c'est très bien.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération 2020 DASCO 98 est votée à l'unanimité. Je vous remercie.

7 °/2020 DASCO 137 — Principe de gratuité d'occupation par les associations, des cours d'écoles et de collèges, et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public le week-end.

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Cette délibération, que vous avez pu voir lors du précédent conseil d'arrondissement, a été retirée en raison du confinement à la demande de M. Patrick BLOCHE. Elle concerne l'ouverture des cours d'école, et la mairie de Paris souhaite transformer la capitale en une « Ville du quart d'heure ». L'école devient alors un lieu clé, une sorte de capitale de quartier. Cela se traduit par l'ouverture des cours d'école aux Parisiens, le samedi de 10 h à 18 h. Une première phase expérimentale devrait se dérouler du 23 janvier au 24 avril 2021. Un gardien, provenant d'une société privée, sera présent sur l'ouverture, et des opérations de nettoyage sont également prévues pour la restitution des locaux. Sécurité et propreté sont les deux sujets de préoccupation fondamentaux si nous voulons que l'expérience soit pérennisée. Nous veillerons donc, avec la direction de l'école, que les engagements soient tenus pour ne pas perturber le retour des élèves à l'école le lundi.

Nous nous réjouissons qu'une de nos écoles ait été choisie dans le 8^e arrondissement pour cette expérimentation d'ouverture des cours d'école. L'école Florence a été sélectionnée, en concertation avec la mairie d'arrondissement. La cour de cette école donne directement accès sur la rue, ce qui limite les opérations de nettoyage dans les locaux scolaires. Autre point important, cela limite également les visites et autres déplacements dans les salles de classe, escaliers et couloirs de l'école. Enfin, cette école est située dans un quartier déficitaire en espaces verts, le quartier de l'Europe.

Dans un second temps, un appel à projets va être lancé afin de permettre aux associations d'occuper ces cours, en proposant des animations aux habitants. Bien entendu, la mairie d'arrondissement doit être associée au choix de ces associations, et la délibération a également pour but de rendre ces occupations gratuites.

Mme LECUYER : J'ai plusieurs remarques à faire sur ce sujet. En premier lieu, je suis satisfaite que la délibération ait été enlevée début novembre, car elle n'était pas précise et posait un certain nombre de problématiques. Il en reste cependant quelques-uns. Il est tout à fait vrai que les « petits Parisiens » manquent d'espaces verts, particulièrement dans le 8^e arrondissement et dans l'absolu, c'est une bonne initiative. J'ai cependant un certain nombre d'interrogations à soumettre.

Les modalités de mise en œuvre de cette proposition me font en effet penser à celles de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, et à tous les écueils en matière de partage de responsabilités de sécurité et d'entretien des locaux auxquels les élus, les enseignants et le personnel de la ville avaient dû faire face. Ils continuent d'ailleurs à y faire face, car il existe encore un certain nombre de problématiques. Il nous est précisé qu'un gardien assurera la surveillance toute la journée, et que la ville s'occupera de l'entretien des locaux. Dont acte, nous verrons comment tout cela se mettra en place.

Qu'en est-il des directeurs d'écoles et des EAPE ? Ont-ils été associés au choix de l'école (puisque vous évoquez l'école Florence) ? Qu'en est-il des cours pour les petits enfants des écoles maternelles ? Pourriez-vous me définir la signification du sigle EAPE ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont les crèches.

Mme LECUYER : Est-ce que les familles ont été associées à cette ouverture des crèches au public ?

Au sujet des nuisances sonores : Ces cours de récréation vont ouvrir au public le samedi. Comment les nuisances sonores seront-elles gérées au sein de l'arrondissement ? Car souvent les écoles sont enclavées dans des pâtés de maisons. Habituellement, les habitants sont chez eux le samedi, et nous savons que les cours de récréation sont assez bruyantes. Comment ces nuisances sonores seront-elles gérées ?

Au sujet des activités : Il n'y aura pas d'activité imposée, si je comprends bien, pour la cour de récréation. Mais l'accès à ces activités, nécessitera-t-elle une inscription ou seront-elles accessibles à toutes et à tous ?

Au sujet de l'appel à projets : Vous évoquez un appel à projets qui sera prochainement lancé auprès des associations.

- Quelle sera la communication réalisée par la mairie du 8^e arrondissement auprès des associations de l'arrondissement ?
- Quelle sera la marge de manœuvre de la mairie dans le choix de ces associations ?
- Quels seront les critères de choix ?
- Et qu'entendez-vous par l'expression : « *Co-construire un projet citoyen* » ? Je m'interroge sur la signification de ce terme.

Mme MALACHARD : Ce choix vient au départ de l'exécutif, il revient à la Maire d'arrondissement de choisir l'école. Je ne comprends pas très bien votre question.

Mme d'HAUTESERRE : Mme LECUYER, si vous regardez bien tous les établissements scolaires du 8^e arrondissement, la majorité des cours d'école ne sont pas accessibles aux P.M.R. L'avantage de la cour de l'école Florence est l'accessibilité directe du trottoir dans la cour. De plus, dans les autres établissements, vous êtes obligés de traverser un espace dédié aux enfants pour accéder à la cour. Je pense aux écoles de Bienfaisance, de Roquépine où les cours sont en hauteur. La raison pour laquelle la ville a proposé l'école Florence, que j'ai validée, relève du côté pratique car lorsque les enfants arrivent, ils se retrouvent directement dans la cour. Cette configuration facilitera tout autant le travail des agents de nettoyage.

Les associations seront amenées à faire des propositions. Elles connaissent les familles qui vont adhérer, celles qui restent à Paris le week-end. Cette initiative leur permettra d'être associés à des jeux d'enfants. Les directeurs d'école ont pu être approchés, et notamment la directrice de l'école Florence. Cette opération n'est pas imposée, elle reste une proposition.

La Ville a constaté l'absence d'espaces verts dans le quartier Europe, qui est très minéral, j'ai eu l'occasion de le dire. Les familles n'ont pas toutes la possibilité de partir à Deauville ou d'emmener les enfants à l'extérieur de Paris. La vie des habitants a changé, encore plus avec le confinement à cause du coronavirus. Pendant le premier confinement, les services de la ville ont constaté que, dans certaines familles, des enfants étaient restés enfermés deux mois chez eux, sans pouvoir sortir.

Il y a un avant COVID, et une vie avant confinement. Nous vivons un mois de décembre particulier, indécis, nous ne savons pas comment les Français se retrouveront pour les fêtes de Noël. Nous essayons de pallier ces aléas afin que la vie continue, et que les familles profitent des infrastructures extérieures. Tout est réalisé dans la transparence, nous ne prenons pas de décisions à « l'emporte-pièce », simplement pour « faire de la politique », nous restons à l'écoute de la population. La population du 8^e arrondissement comprend des personnes à revenus modestes, voire encore plus modestes aujourd'hui au regard de la situation que nous traversons. Nous devons répondre à ces attentes en apportant des réponses pour le bien vivre de chacun.

Mme SEGOND : L'ouverture des cours d'école est une belle initiative que nous soutenons puisqu'elle offrira aux habitants de nouveaux espaces de respiration, le week-end. J'ai cependant une question sur l'appel à projets, où je n'ai pas vu de critères à inscrire dans cet appel à projets. Mme MALACHARD, pourriez-vous nous en dire plus ?

De plus, j'ai compris que la phase expérimentale débutera le 23 janvier pour trois mois, c'est cela. J'imagine que vous nous ferez un retour d'expérience à la fin de cette expérimentation en conseil d'arrondissement.

Mme MALACHARD : Bien sûr, et vous avez pu constater que le report de ce projet demandé par Patrick BLOCHE a été fait très rapidement. Je ne manquerai pas de revenir vers vous, car tout le monde attend cette ouverture de cours d'école. Sachant que la propreté et la sécurité sont deux actions, encore plus dans le 8^e arrondissement, qui nous tiennent à cœur à la mairie. Nous sommes tous parents, nous avons tous des enfants, et nous souhaitons que tout se passe bien, encore plus au sein d'une cour d'école.

Quant à l'appel à projets, il est en cours de rédaction en mairie centrale. Évidemment, vous serez tenus au courant de l'avancée du projet. N'hésitez pas à me contacter par mail si vous avez des questions.

Mme D'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? La délibération est votée à l'unanimité.
Abstention de Mme Catherine LECUYER

8 °/2020 DASCO 144 — Collèges parisiens — Dotations (25 138 €), subventions (71 042 €) et subventions pour travaux (99 584 €)

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Comme vous le savez, tout au long de l'année nous sommes amenés à voter des subventions dans le cadre de la réalisation de travaux dans les collèges, afin d'améliorer l'équipement des agents municipaux. Pour notre arrondissement, il s'agit de la pose d'un monte escalier, ainsi que des travaux sur l'ascenseur, et la chaufferie au collège Condorcet, tout cela pour un montant de 45 236 €. Je vous propose évidemment de voter pour.

Mme SEGOND : Je profite de ce que nous parlions du collège Condorcet pour faire un aparté, et dire combien par certains moments l'intérêt général peut transcender les positions politiques. Je sais que vous avez voté en faveur de ce vœu proposé par le groupe des élus indépendants et progressistes à

propos de la rénovation du bassin de Condorcet. Vous savez que ce vœu a été adopté, et nous ne pouvons que nous en réjouir puisqu'enfin une faisabilité technique, juridique et financière de la rénovation de ce bassin va être réalisée par la mairie de Paris, et ce dans la perspective d'une ouverture aux élèves du collège, mais également aux écoles proches (en priorité), et voire au public le soir et le week-end. Je tenais à le souligner, car c'est un combat que certains mènent depuis plusieurs années, et comme ce vœu a été adopté par nos différents partis, je voulais m'en féliciter avec vous. Merci beaucoup Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Ce bassin, cette fameuse piscine fait partie de nos préoccupations, de nos projets. Dans l'ancienne mandature, l'ancien principal avait considéré que cette piscine ne devait plus fonctionner, parce que non conforme et y avait mis un terme. À cette époque, nous nous étions approchés des services techniques de la Ville, le budget à dégager était important pour engager les travaux de cette piscine. Des problèmes techniques sont apparus car toute piscine aujourd'hui doit respecter les normes européennes. Nous devons donc prendre en compte des problèmes budgétaires et techniques. La Ville a adopté ce projet, et nous avons convenu de voir, avec le nouveau principal et les représentants du Conseil d'administration de Condorcet, ce que les services techniques de la Ville pourraient proposer. Si la faisabilité existe, et dans le cadre de l'intérêt général, nous étudierons ce projet. Cependant, si ce projet demande des moyens trop importants, « *des millions pour le faire* », je devrais faire l'impasse sur beaucoup d'équipements de l'arrondissement pour la rénovation de cette piscine.

De plus, si nous ouvrons l'accessibilité vers l'extérieur, nous aurons besoin de davantage de personnel encadrant. Un bassin d'eau nécessite plus de présence d'agents. L'ensemble de ces éléments entreront dans la discussion. Vous serez bien sûr informés de l'avancement de la procédure qui est actuellement entre les mains des services techniques. Nous restons vigilants, nous sommes favorables à la possibilité de la réfection de ce bassin d'eau.

Mme LECUYER : Je remercie Mme SEGOND car c'est un combat que je porte depuis déjà deux ans. Nous en reparlerons, car j'ai été membre du conseil d'administration de Condorcet, et que cette question revient régulièrement depuis 2018. Ce sont ces raisons qui m'ont poussée à me mobiliser au Conseil de Paris. C'est aussi une des questions que j'avais soulevée début novembre, et qui a été reportée à aujourd'hui. Ce sera aussi l'occasion Madame le Maire d'expliquer les freins au dossier.

M. GAUGER : Je tiens à apporter une précision, ce sujet ne date pas de 2018, mais de 2015.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est votée à l'unanimité.

9 °/2020 DEVE 67 — Subventions (14 000 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO—Convention pluriannuelle d'objectifs.

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Comme chaque année, nous revenons sur ce sujet qui nous tient à cœur. Il porte sur l'attribution d'une subvention de 14 000 € en faveur de la Ligue de Protection des Oiseaux d'Île-de-France, pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuge LPO — Convention pluriannuelle d'objectifs. Les espaces verts, labellisés refuges LPO, bénéficient d'un suivi de la part de la LPO, ainsi que d'actions de sensibilisation sur la biodiversité, et la protection de la faune et de la flore. Nous avons aujourd'hui 27 sites identifiés par la ville de Paris, dont 14 font l'objet d'un diagnostic en 2019.

Aucun site ne touche pour l'instant le 8^e arrondissement, mais je pense que nous sommes d'accord pour accompagner ce mouvement qui vise à mieux intégrer la faune et la flore au sein de la capitale, que nous soyons dans la majorité ou de l'opposition. Nous appelons donc à voter pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations pour cette délibération ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

10 °/2020 DLH 108 — Réalisation, 45, rue de Miromesnil (8^e) d'un programme complémentaire d'acquisition-amélioration comportant un logement social PLAI par la RIVP.

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : L'opération du 45, rue de Miromesnil actée par l'ancienne mandature porte initialement sur la création de 11 logements sociaux : 6 logements de 2 pièces et 5 logements de 3 pièces. Les travaux sont en voie d'achèvement. Il est apparu lors des dernières études, qu'il était possible, en redressant la toiture, de créer un logement supplémentaire de deux pièces. La délibération vise à actualiser le programme d'opération et son financement.

Mme LECUYER : Je regrette qu'il s'agisse d'un logement en PLAI, car nous avons de réels besoins de logements à destination de la classe moyenne, et une fois de plus cela concerne un PLAI. Pouvez-vous expliciter le terme « *maker* » ?

Mme d'HAUTESERRE : En français, cela signifie « fabricant ».

Mme LECUYER : Je ne comprends pas en quoi les fabricants sont subventionnés par la Ville de Paris. Il me semble que ce n'est pas au fabricant de venir meubler les logements sociaux. Le terme mériterait d'être davantage expliqué.

D'autre part, j'aimerais savoir, Madame la Maire, quels sont les élus qui siègent à la Commission logement. Comment est organisée cette commission ?

Mme d'HAUTESERRE : Les élus siégeant à la Commission logement sont :

- Un membre de l'opposition qui a fait le plus de suffrages, et dans ce cas, c'est Mme Athénaïs MICHEL,
- M. Vincent BALADI,
- M. André TILLOY,
- Mme D'HAUTESERRE
- Les services sociaux de la ville

Mme LECUYER : Il me semble que ce point n'a pas été évoqué en conseil d'arrondissement précédemment.

Mme d'HAUTESERRE : J'avais précisé que c'était l'opposition au regard du nombre de voix qui siégerait à la Commission logement.

Pour revenir sur le sujet des « makers », la Ville de Paris encourage les fabricants qui utilisent des produits recyclés. Il y a de jeunes fabricants et des associations qui s'investissent dans cette voie, et qui fabriquent les meubles installés notamment dans cet immeuble. La Ville essaye d'aider toute cette jeune génération qui plébiscite la fabrication de produits recyclés pour pallier les produits achetés à l'étranger. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstention de Mme Catherine LECUYER

11 °/ 2020 DFA 65 — Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobilier urbain et d'affichage extérieur.

2020 DFA 69 — Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant de secteur de la restauration et de l'événementiel.

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Je vais commencer par la DFA 65 qui concerne les mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobilier urbain et d'affichage extérieur.

1. DFA 65 : Il s'agit de mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobilier urbain et d'affichage extérieur. Dans le cadre des mesures de soutien au secteur économique annoncé lors du Conseil de Paris du 18 mai dernier, la Ville souhaite prendre en compte l'impact de la crise et des confinements sur les concessionnaires pour un montant estimé à 40 millions d'euros. Une exonération de redevance est accordée pour trois mois pour tous les contrats. La concession des colonnes Morris et des mâts porte-affiches, essentiellement dédiés au secteur culturel, bénéficient d'une exonération de six mois. Les concessionnaires en cours de déploiement de leurs mobiliers bénéficient d'une proratisation de la redevance pour tenir compte des retards. Concernant les bâches publicitaires, un mécanisme d'abaissement et de réduction de la redevance est mis en place.

2. DFA 69 : Il s'agit des mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation d'équipement relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel. Il s'agit concrètement pour le 8^e arrondissement des pavillons LEDOYEN, et LE LAURENT. La mesure consiste à utiliser la redevance sur la base du chiffre d'affaires effectué entre le 1^{er} mars 2020 et avril 2021.

Exemple : si la redevance fixe représente 2 % du chiffre d'affaires en 2019, elle se situera au même niveau en 2020, en lieu et place d'un montant forfaitaire.

Par ailleurs, le pavillon LE LAURENT bénéficie d'une exonération de redevance pour six mois, conformément à la délibération adoptée en octobre dernier par le conseil de Paris.

Mme LECUYER : La situation des restaurateurs est catastrophique, et malheureusement les aides proposées par le gouvernement et la Ville de Paris sont très insuffisantes. Je pense en particulier au témoignage de ce gérant du restaurant bien connu sur le boulevard Haussmann, le gérant du POMZE, qui a annoncé récemment la fermeture définitive de son établissement, après de nombreuses années « *de bons et loyaux services* ». Ce restaurant est bien connu des habitants de l'arrondissement, c'était un témoignage très fort.

M. BALADI, vous évoquez l'exonération dont a bénéficié LE LAURENT depuis le mois dernier. À quoi correspondent « *ces différences de traitement* » entre ces différents restaurateurs ?

M. BALADI : Comme je l'ai mentionné, la décision est passée au conseil de Paris de façon séparée, ce qui explique la différence de traitement. Je vais cependant regarder en détail la convention, et je reviens vers vous.

Mme d'HAUTESERRE : Je reviens sur la fermeture du restaurant POMZE, boulevard Haussmann. Cet établissement est bien connu dans l'arrondissement car il est installé depuis longtemps, j'y allais moi-même déjeuner de temps en temps. Ce restaurant a rencontré des problèmes lors des manifestations des gilets jaunes les samedis dans le 8^e arrondissement, pendant lesquelles sa vitrine a été cassée et son établissement vandalisé. Il m'a par ailleurs contacté dans le cadre des aides allouées par la Ville aux commerçants et restaurateurs. Malheureusement, entre temps, la COVID est arrivée : c'est un restaurant dont la clientèle est essentiellement composée de salariés qui travaillent dans le quartier et comme vous le savez plus de 195 000 personnes viennent travailler dans notre arrondissement, et beaucoup de bureaux sont dans ce périmètre. Le soir, il travaillait un peu avec les autres restaurants dans le secteur du boulevard Haussmann, en se partageant les habitués qui sont les habitants du quartier. Financièrement, c'était difficile à tenir, il a donc été obligé de déposer le bilan. Je le regrette, car c'était un très bon restaurant.

Concernant « LE LAURENT », je pense que le montant de la concession avec la Ville doit être très élevé, car c'est une institution dans notre arrondissement. C'est un restaurant qui travaille beaucoup avec le monde des affaires. De nombreux patrons, des personnalités, des journalistes s'y rendaient régulièrement. Entre les manifestations violentes des gilets jaunes les samedis, et la COVID, très peu de restaurateurs vont réussir à subsister. Les aides sont malheureusement peu conséquentes par rapport à leurs investissements. Dans ces restaurants, le personnel est très nombreux et qu'il y ait « *5 clients ou 50* », l'effectif reste le même. Les hôteliers aussi rencontrent les mêmes difficultés. 2021 va être une année difficile pour tous. Je mets aux voix les délibérations 65 et 69. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

12 °/2020 DLH 283 — Mesures de soutien aux bailleurs sociaux — Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 8^e arrondissement de Paris.

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La Maire de Paris a décidé d'engager un programme de soutien à ces bailleurs sociaux pour un montant global de 82 millions d'euros, afin de financer les travaux de rénovation énergétique et de sécurisation.

35 logements sont concernés dans le 8^e arrondissement pour un montant global de 383 960 €. 24 appartements situés aux 40-42 rue de la Bienfaisance vont bénéficier des travaux de remplacements de menuiserie. Les installations de chauffage vont être rénovées sur 11 logements au 52 rue des Mathurins.

Lors de mes visites dans les opérations en cours de constructions de logements sociaux, j'ai l'occasion d'interpeller les bailleurs sur la nécessité de veiller au bon entretien des parties communes et de

rappeler au respect des règles aux nouveaux locataires désignés. J'ai aussi rappelé la présence indispensable d'un gardien pour la tranquillité des habitants.

Mme SEGOND : Nous ne pouvons être que favorables sur le plan de rénovation, surtout quand il s'inscrit dans le cadre de la transition écologique. Je voulais juste faire remarquer qu'au rythme des rénovations qui ont été effectuées sous l'ancienne mandature, c'est-à-dire à peu près 4 000 à 5 000 logements, il faudra attendre 2060 pour que la totalité du parc social soit rénovée.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez tout à fait raison, malheureusement, nous ne pouvons pas apporter notre contribution en tant que Maires d'arrondissement, nous ne pouvons qu'établir des constats. J'ai eu l'occasion de visiter quelques logements insalubres, et j'ai fait remonter mon mécontentement auprès des bailleurs sociaux sur la gestion de leurs immeubles. Les choses sont rentrées dans l'ordre.

Pendant un certain temps, nous avons assisté à un certain laisser-aller. Je rappelle que dans les années 80, à l'époque de M. Jacques CHIRAC, les logements sociaux sont essentiellement situés aux portes de Paris. À partir du moment où les parties communes ne sont pas respectées, les locataires partent en raison de la dégradation des lieux. Récemment, j'ai demandé aux bailleurs sociaux de rester vigilants, afin que nous ne nous retrouvions pas avec des lieux inhabitables et insalubres ; il y va de la gestion de l'argent public comme l'ont rappelé certains élus et nous en sommes tous conscients. La Ville doit investir dans les logements sociaux, car ces logements représentent une chance pour les familles de classe moyenne et notamment, dans notre arrondissement, celles qui ont des revenus modestes.

C'est vrai, il est toujours désagréable de savoir que l'État attribue des logements à une population qu'il ne connaît pas. Lors d'une conversation que j'ai eue avec un bailleur social, celui-ci m'a dit : « *On va pendant six mois, leur apprendre à vivre ensemble* ». Je suis à l'écoute, et dans six mois je retournerai voir comment les choses se déroulent au sein des différents logements de notre arrondissement.

Mme LECUYER : Il n'est pas mentionné dans les programmes de rénovation des logements sociaux pour le 8^e arrondissement le 36, rue de Washington. Je pense qu'il y aurait matière à mettre en lumière toutes les problématiques de cet ensemble de logements sociaux. Des travaux de rénovation sont indispensables, car les cages d'escalier sont dans un état déplorable.

Mme d'HAUTESERRE : Cet ensemble de logements sociaux a été le premier que M. DELANOË a inauguré dans l'arrondissement. Je suis allée le visiter, les locataires m'ont permis de prendre des photos, et j'ai ensuite pu faire une petite réunion dans la cour et avertir les locataires que les fauteurs de troubles seraient mis dehors. Les photos ont été envoyées à Paris Habitat, le bailleur social. Il a pris conscience de l'état de délabrement de certains appartements. Les choses ont été reprises en main et les travaux sont en cours. Je retournerai vérifier au début de l'année prochaine si ce qui m'a été promis a bien été réalisé.

Mme LECUYER : Pourriez-vous nous indiquer ce qui vous a été promis ?

Mme d'HAUTESERRE : Le bailleur a promis de remédier aux problèmes de moisissures sur les murs et d'infiltration. J'ai visité tous les logements situés au fond de la cour, car ce sont ces logements qui sont les plus abîmés par les infiltrations d'eau.

Mme LECUYER : Toutes les parties communes sont à refaire.

Mme d’HAUTESERRE : Concernant les parties communes, nous avons affaire à deux familles qui taguent les murs pour manifester leurs mécontentements face aux relations conflictuelles avec l’ensemble des résidents. Je suis en train de gérer ce dossier, la police est intervenue. Le 36 est un lieu spécifique, abandonné pendant très longtemps. Je l’ai constaté au regard du nombre de demandes de locataires souhaitant quitter cet endroit. Nous n’avons pas suffisamment de logements sociaux pour les personnes qui sont déjà inscrites sur les listes d’attente, nous devons répondre aux souhaits des locataires installés dans le parc social, et qui rencontrent des problèmes de voisinage avec ces familles qui occupent un des bâtiments.

M. TILLOY : Je voterai pour cette délibération, mais ces travaux devraient être pris en charge par les bailleurs.

Mme d’HAUTESERRE : Je suis d’accord, mais avant que les bailleurs trouvent une solution en concertation avec la Ville, et pour éviter que ces logements qui sont situés dans un quartier proche des Champs-Élysées, ne tombent en ruine, nous nous devons de « *mettre un sparadrap* » et éviter de gaspiller l’argent public investi ! Lors de la visite des nouveaux logements, je me suis aussi adressée aux représentants de l’État en leur demandant d’être attentif au moment où ils attribuent des logements, en veillant à ce que les futurs locataires soient respectueux des parties communes et des logements qui leur sont attribués. Je pense avoir été entendue, car les mots que j’ai employés n’étaient en rien similaires à ceux que j’emploie aujourd’hui. J’espère que mes paroles seront entendues, que nous aurons des immeubles bien entretenus, avec des locataires respectueux du parc social de l’arrondissement. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? La délibération a été votée à l’unanimité.

13 °/ 2020 DJS 141 — Tarifs applicables aux usagers du centre Paris Anim’. Création d’un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaire de la garantie jeune.

2020 DJS 149 — Délégations de service public — Centres Paris Anim’ et CISP Kellermann et Maurice Ravel — Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire.

2020 DJS 167 — Tarifs applicables aux usagers du centre Paris Anim’ — Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire.

2020 DJS 160 — Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l’année 2021.

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Puisqu’il s’agit d’une délibération relative à la sous-direction de la jeunesse, je souhaite ajouter qu’au début de cette mandature, comme de la précédente, nous avons saisi, avec Madame le Maire, la sous-direction de la jeunesse, pour faire un travail avec nos référents jeunesse auprès des habitants et des jeunes qui habitent les parcs de logements sociaux du 8^e. Il y a, en effet, un aspect entretien et restauration, mais il y a aussi un aspect plus social, d’encadrement, des sujets que la sous-direction jeunesse connaît bien. Elle propose d’ailleurs des programmes pour les jeunes du parc social du 8^e arrondissement.

Je reviens sur la délibération DJS 141 relative aux tarifs applicables pour les centres d’animation, notamment le centre Paris Anim’ pour le 8^e arrondissement. Vous le savez, la Ville de Paris mène une

politique publique qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes. Nous avons environ 323 000 jeunes à Paris, et leur situation est en effet très disparate. Cette délibération nous rappelle que 53 % de ces jeunes sont étudiants, et ne vivent qu'avec 837 € par mois, ce qui est assez modeste au regard du coût de la vie à Paris.

L'idée de cette délibération est de rééquilibrer la tarification pour les étudiants, les apprentis, les jeunes faisant partie du service volontaire et du service civique, et les bénéficiaires de garantie jeune afin de les faire bénéficier d'une tarification plus adaptée, quand ils souhaiteront profiter des programmes des centres Paris Anim'. Aujourd'hui, ils sont reliés à une tarification liée à leur quotient familial et qui n'est pas avantageuse. L'objet de cette délibération est de leur octroyer une tarification plus intéressante, plus adaptée. Ce réajustement consiste à les aligner sur la tranche 2 du quotient familial si ils ne relèvent pas par ailleurs de la tranche 1. Nous arrivons à un tarif spécifique de 86,90 € par an, pour une heure d'activité par semaine. Cette démarche prend vraiment en considération les moyens de certains jeunes, et cela va dans le bon sens. Sachant, que sous la mandature précédente, la grille tarifaire du quotient familial avait été modifiée, modification à laquelle nous étions opposés à cette époque puisqu'elle défavorisait les familles, notamment les familles nombreuses du 8^e arrondissement. Aujourd'hui, nous avons un palliatif pour une partie de la jeunesse. Je vous invite à voter pour cette modification tarifaire.

Mme SEGOND : Je vais voter pour, mais avec un point de vigilance. Dans l'exposé des motifs de cette délibération, il est précisé que nous pouvons nous attendre à ce que la perte de recettes pour la Ville et ses délégataires de service public soient en partie compensée par de nouveaux usagers. Aucun chiffre n'est avancé, et la compensation est plus qu'hypothétique. Nous sommes pour, car c'est une excellente initiative, mais avec un point de vigilance.

M. GAUGER : Nous vous rejoignons tout à fait sur ce point, et nous savons que ce sont les contribuables, la Ville, qui vont payer. Il est vrai qu'il est très hypothétique de dire que cela sera compensé, surtout dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Mme LECUYER : Je voterai pour cette délibération qui est une très bonne idée, sachant que nous avons constaté une paupérisation des étudiants. Je pose quand même un grand point d'interrogation par rapport au financement de ce nouveau tarif. J'ai peur que nous ayons encore une fois des taxes qui viendront compenser ce manque de recettes. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est votée à l'unanimité.

DJS 149 et DJS 167

M. GAUGER : Je vous propose de présenter ensemble les 2020 DJS 149 et 167, car elles sont toutes les deux reliées à la situation des centres Paris Anim' face à la crise sanitaire. La délibération 149 est relative au premier confinement, la délibération 167 au second.

Comme vous le savez, les centres Paris Anim' ont subi de plein fouet le confinement, notamment dans le 8^e arrondissement, c'est 3AC8 qui bénéficie d'une délégation de service public.

J'aimerais souligner le travail remarquable qu'ils ont réalisé pendant les confinements successifs en réussissant à maintenir un dialogue permanent avec leurs usagers, à proposer la continuation des cours en visioconférence ce qui les a conduits à se moderniser dans la précipitation. Nous faisons des points réguliers avec eux pendant le confinement, notamment pendant le premier confinement, en

présence du Maire et de M. Jean-Jacques BRAGHINI. Ils ont réussi à maintenir leurs équipes, mais aujourd'hui leur situation financière est extrêmement critique, voire dramatique.

Lors du premier confinement, un système d'avoir a été mis à place qui s'est avéré efficace. La délibération 149 porte sur ce point : il s'agit d'adapter la fermeture qui a eu des répercussions sur leurs bénéficiaires, la prendre en considération en calculant la redevance annuelle qu'ils doivent à la Ville de Paris et l'impacter hors période de fermeture. C'est-à-dire que la redevance annuelle est de 10 500 €, et elle va bénéficier d'une réduction de 3 815, 57 €. Il s'agit de la période de fermeture du premier confinement.

En ce qui concerne la deuxième période de confinement, ce que propose la DJS 167 est de ne pas rester sur le système des avoirs pour les rares personnes qui ont renouvelé leurs adhésions, mais de faire des remboursements, comme le font beaucoup d'associations. Nous souhaitons aussi mettre en place une tarification ponctuelle, à la séance. Ce n'est pas dans l'état d'esprit de la Ville. Lorsqu'un usager adhère à une association, à un centre d'animation, c'est sur du long terme et cela s'accompagne d'une vie sociale. Mais, dans le contexte actuel, je pense que c'est une bonne chose que de permettre une tarification à la séance, qui toutefois n'a pas le même prix qu'une tarification à l'année, car il faut prendre en considération les coûts de fonctionnement. Nous pensons que cela reste une bonne initiative, les directeurs des centres Paris Anim' sont unanimes sur ce point. Ils appellent à cette flexibilité dans ce contexte particulier. Je vous appelle à voter pour ces deux délibérations en faveur des centres Paris Anim'.

Mme LECUYER : Qu'en est-il des associations qui louent des salles, et qui sont engagées sur plusieurs mois ?

M. GAUGER : Cela concerne le fonctionnement des AOT. Pour les équipements DJS, ne leur sont pas facturées les séances sur lesquelles ils n'ont pas pu donner de cours intra-muros, faute de recevoir leurs publics. Il est tout à fait normal de les rembourser lorsque les équipements sont fermés même si c'est un travail considérable pour la DJS.

Mme LECUYER : Ce sera au prorata de l'activité, en quelque sorte.

M. GAUGER : Exactement, c'est le même fonctionnement pour les associations.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix ces deux délibérations, DJS 149 et DJS 167. Qui est pour ? Qui est contre ? Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

DJS 160

M. GAUGER : La délibération DJS 160 porte sur le dispositif Paris Jeunes Vacances. La Ville de Paris dispose d'un système qui apporte une aide financière aux jeunes qui veulent partir en vacances. Autrefois, fixée à 100 €, parfois 200 € selon certains critères sociaux, elle se monte aujourd'hui à 200 € en tarif unique.

Aspect financier : nous avons toujours eu des réticences par rapport à ce programme qui ressemblait à une subvention sans contrôle. Cela fait des années que nous demandons un contrôle, qui existe à priori, mais également à posteriori. J'ai le sentiment que l'on commence à nous écouter sur ce sujet, car le règlement du dispositif a été modifié cette année et des justificatifs sont aujourd'hui demandés. Il y a donc un meilleur suivi, et n'oublions pas que ces dispositifs sont financés par l'argent public, celui du contribuable, celui de nos impôts.

Aspect social : je pense que nous vivons une période assez difficile pour laquelle ce type de dispositif va quand même permettre à certains jeunes de s'organiser différemment, malgré les restrictions sanitaires. Il est vrai que nous avons eu moins de demandes cette année en raison de la crise, mais je pense que ce dispositif a son utilité dans un contexte social très tendu, notamment face à la précarité des jeunes dont nous avons précédemment parlé. Je tiens à ajouter que je continue à échanger sur ce dispositif avec Mme Sophie-Charlotte DEBADIER. Je pense que ce dispositif sera amené à être plus connu. Aujourd'hui, je m'appuie sur nos structures DJS que sont le centre Paris Anim', les centres sportifs, le foyer des jeunes travailleurs Chaillot Galliera, la maison des associations. J'ai réalisé un travail auprès de certaines paroisses et certains acteurs sociaux, mais l'aide de Mme Sophie-Charlotte DEBADIER sera très précieuse pour encore mieux identifier, réaliser un travail plus qualitatif sur ces chèques vacances, et toucher un public vraiment prioritaire. Avec les réserves financières que j'ai évoquées, je vous appelle à voter pour cette délibération.

Mme SEGOND : Sur le compte rendu du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019, vous aviez évoqué une dizaine de dossiers en cours d'acceptation. Finalement, en 2019 combien de chèques ont été attribués ? Je sais que le foyer de jeune fille de Chaillot Galliera fait partie de la liste des structures relais, et je voulais savoir ce qu'il en était pour le foyer de jeunes travailleurs situé dans la ZAC Beaujon. Enfin, je souhaite connaître la composition de la commission d'attribution pour 2021, et si la DJS a d'ores et déjà un calendrier à nous communiquer. Je vous remercie.

M. GAUGER : Pour l'année 2019, 9 jeunes ont bénéficié de cette aide avec des chèques allant de 100 € à 200 €. Je ne peux pas encore vous communiquer les chiffres pour l'année 2020 en raison du confinement. Je pourrais vous communiquer les chiffres l'année prochaine.

Pour ce qui est du foyer des jeunes travailleurs Chaillot Galliera, nous le sensibilisons sur ce dispositif, ce qui est assez difficile en raison d'un certain turnover dans les équipes, mais nous persévérons. Concernant le foyer situé dans la ZAC Beaujon, une rencontre est prévue au début du mois de décembre. Je pense aussi associer au dispositif le foyer associatif situé rue de Naples. Ces foyers ne dépendent pas directement de la Ville, contrairement à celui de Chaillot Galliera. L'un, est professionnel, et le second associatif.

Au sujet de la composition des commissions, nous avons une réforme sur le règlement intérieur sur la mise en place des commissions. Nous n'avons pas de date dans le contexte actuel. Vous avez dans le règlement, la composition exacte. Jusqu'à présent, pendant l'ancienne mandature, les premiers arrondissements (de 1 à 10) avaient une exemption sur le plan de l'organisation des commissions. Nous allons voir comment cela se passe pour l'année 2021, mais je reviendrai vers vous dès que j'aurais davantage d'informations.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à l'unanimité.

14 °/2020 DAE 265 — Marchés découverts alimentaires et biologiques — Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris – Avenant aux conventions de délégation de service public.

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit de la DAE 265 concernant les marchés découverts alimentaires. Dans le cadre du renouvellement des délégations de service public, les délégataires doivent remplacer les bâches

par des bâches neuves aux couleurs de la Ville de Paris. Ainsi, la convention prévoit que la redevance sera réduite du montant des investissements que cela représente, soit pour notre zone gérée par le groupe DADOUN, 29 155 €. Les marchés de Paris sont divisés en deux : un ensemble de quartiers géré par le groupe BENSIDOUN et le second quartier géré par le groupe DADOUN. Les anciennes bâches seront bien évidemment réutilisées, même si elles sont déjà très vieillissantes. Elles seront réutilisées pour du matériel de secours ainsi que la fabrication de sacs par un ESAT. Je vous remercie.

Mme SEGOND : Je vais m'abstenir sur cette délibération, car je considère que ce n'est pas une priorité que de marquer du logo de la collectivité les nouvelles bâches avec un souci esthétique de la mairie de Paris qui me paraît encore moins légitime.

Mme LECUYER : Je m'abstiendrai pour les mêmes raisons. Nous avons d'autres priorités que de financer ces bâches en ce moment.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à l'unanimité.
Abstention de Mme Sophie SEGOND et Mme Catherine LECUYER

15 °/2020 DU 104 — PLU — Prescription de la révision — Objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

Rapporteur : Mme Jeanne D'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Mes chers collègues, l'exécutif parisien souhaite réviser le PLU, la précédente version de 2006 est devenue obsolète, particulièrement inadaptée, notamment avec l'opération de végétalisation et d'isolation des bâtis. La procédure de révision est particulièrement longue, car le nouveau PLU ne devrait être adopté par le Conseil de Paris qu'à la fin de l'année 2023. Le projet de PLU doit faire l'objet d'une enquête publique, et ensuite soumis pour approbation auprès de plusieurs acteurs : la préfecture de Paris, la préfecture de la région Île-de-France, Métropole du Grand Paris, afin de nous assurer de sa compatibilité avec leurs propres textes, le schéma directeur de la région Plan Métropolitain Climat Air Énergie.

La délibération présente prévoit des mécanismes de concertation, des conseils de quartier seront associés à plusieurs reprises, une exposition et une réunion publique auront lieu en mairies d'arrondissements, en plus des outils numériques habituels. Les objectifs principaux assignés au nouveau PLU sont assez consensuels : il s'agit de l'inclusion étendue largement, la préservation du patrimoine, le développement durable, l'attractivité et la métropolisation des politiques d'urbanisme. Il est encore trop tôt pour connaître les mesures précises prises dans le cadre de cette révision. Des échanges sont en cours, entre les mairies d'arrondissement et le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE en charge de ce dossier. Mes chers collègues, je vous appelle à voter pour cette délibération.

Mme LECUYER : Je souhaite expliquer pourquoi je voterai contre cette délibération dans laquelle il est question de concertation. Mais comment croire encore en « *la concertation versus Anne HIDALGO* » ? Comme vous l'avez évoqué, le PLU de Paris a été adopté en 2006, révisé en 2014 et en 2015 après une concertation et une enquête publique. Je rappelle qu'un PLU comprend à la fois un projet de ville et fixe des règles. Il définit les grandes orientations pour l'évolution du territoire et il

encadre les interventions publiques et privées en matière d'urbanisme. Or, je ne partage pas le projet, la vision de Mme Anne HIDALGO pour Paris.

- Les Parisiens veulent de la sécurité. Anne HIDALGO a mis en danger les Parisiens en retardant la création d'une police municipale.
- Les Parisiens veulent de la propreté. Anne HIDALGO a fait de Paris la capitale de la saleté en sous-investissant dans la propreté, en démobilisant les agents faute de management.
- Les Parisiens veulent des logements accessibles. Anne HIDALGO a organisé la pénurie de logements en se contentant de reconventionner des logements privés, en destinant 30 % seulement des logements sociaux aux classes moyennes, en manquant de volonté pour favoriser l'accès social à la propriété, en augmentant de près de 5 % les droits de mutation.
- Les Parisiens veulent plus de nature et un air meilleur. Anne HIDALGO a pratiqué une écologie de façade en déplaçant le bruit, la pollution, en hypothéquant le déploiement des véhicules propres et autonomes, en voulant faire croire qu'une journée sans voiture ferait oublier 364 jours de galère.
- Les Parisiens veulent plus d'attractivité économique, des commerces et services de proximité. Anne HIDALGO a mis l'attractivité de Paris en berne, en paralysant la ville, en laissant la voirie à l'abandon, en augmentant massivement le coût du stationnement, y compris pour les professionnels.
- Les Parisiens veulent une ville bien gérée. Anne HIDALGO s'est révélée une piètre gestionnaire en augmentant de plus de 10 % la masse salariale, en doublant la dette par habitant, en tolérant un absentéisme endémique.
- Les Parisiens veulent une ville qui conserve sa beauté. Anne HIDALGO défigure depuis six ans progressivement la Ville lumière avec des réaménagements pour une grande part inesthétique.

Ce sont pour toutes ces raisons que chaque année près de 15 000 Parisiens fuient la capitale. Cet exode s'est accéléré avec la crise des gilets jaunes, les grèves, le COVID. Paris est devenu difficile à vivre et à travailler, il y est difficile de s'y loger, de s'y déplacer, d'y élever ses enfants, de créer son activité et de s'y sentir en sécurité. Les Parisiens ont le sentiment de subir une ville qui consomme finalement trop de leur énergie. Ce sont pour toutes ces raisons, et parce que je ne partage pas ce projet, qui est en fait un projet contre les Parisiens, que je vote contre cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Mme LECUYER, je vous ai donné la parole pour débattre de cette délibération qui s'appelle PLU 104. Vous m'avez fait un catalogue de griefs contre Mme Anne HIDALGO. Je ne suis pas du même bord qu'elle, mais vous êtes hors sujet, comme souvent. Je veux bien que vous soyez en campagne, mais la campagne est terminée pour six ans. Concernant cette délibération, exprimez-vous sur celle-ci, mais ne partez pas « *dans tous les sens* », comme vous le faites régulièrement. Je veux bien vous concéder la parole, mais si c'est pour sortir du sujet, et nous faire perdre du temps chaque fois, je vous dis non. Je vous remercie.

Mme MICHEL : Je souhaite répondre à Mme LECUYER. La campagne municipale s'est terminée au mois de juin, je comprends complètement que chacune et chacun puisse avoir des avis sur les

délibérations, c'est le débat démocratique. Je demanderai que nous votions dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, et non pas contre une personne. Comme Madame la Maire l'a précisé, j'ai l'impression que c'est plutôt une litanie envers une personne, qui ont le sait « *tout est de sa faute* », et pas forcément contre le projet en lui-même, ce qui serait peut-être plus pertinent.

Mme SEGOND : Nous sommes favorables à une révision en profondeur du PLU. Cette révision s'avère nécessaire, puisqu'en quatorze ans comme vous l'avez souligné, Paris a beaucoup changé. De nombreux enjeux, climatiques, économiques, sociaux, sanitaires sont devant nous, et à l'aune de la crise du COVID, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve d'adaptation et d'agilité dans la mise en œuvre des politiques publiques. Sur la méthode, je dirais que la révision du PLU devra faire appel au plus grand nombre de Parisiens ; j'espère que nous pourrons écouter et entendre des experts, des associations, des habitants afin d'associer le maximum d'acteurs de terrain, et élaborer un travail exhaustif, quartier par quartier, et rue par rue.

Sur le fond, nous serons attentifs à la question de la densification qui malheureusement ne ressort pas tellement du projet, tel qu'il est écrit aujourd'hui. Or Paris est la capitale la plus dense d'Europe. Il est nécessaire que les projets de densification — par exemple celui de Bercy-Charenton — qui sont anachroniques doivent être surveillés. Nous avons besoin de sanctuariser les espaces verts et de respiration, et d'en créer de nouveau. Le peu de foncier encore disponible doit nous inciter à regarder de plus près les types de construction que nous réaliserons, à propos de la faible empreinte carbone et de l'énergie positive. Cette révision du PLU est un travail de longue haleine comme vous le savez Madame la Maire et nous aurons l'occasion d'en reparler. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Absolument. Comme vous le savez, il ne sera pas mis au vote avant 2023, nous avons donc trois ans pour travailler sur ce projet. Évidemment, les conseils de quartier seront consultés, et je souhaite que, grâce à la collaboration avec la prochaine équipe et notamment les prochains centres d'animation, les habitants se sentent concernés, même si dans notre arrondissement le foncier est très élevé. Mais au moins, nous participons en tant qu'arrondissement de l'Ouest parisien, considéré comme le « *poumon économique de la capitale* », comme j'aime à le préciser. Nous avons notre mot à dire au regard notamment de toutes ces entreprises qui possèdent des immeubles entiers et qui empêchent nos concitoyens de se loger, en raison de la hausse des prix. Beaucoup de dysfonctionnements sont à revoir, et je compte sur vous, sur tous ceux qui vont s'investir dans les conseils de quartier pour faire entendre notre voix.

M. BALADI : Je souhaite apporter une précision. J'ai entendu une élue de l'opposition dire que le PLU avait été revu en 2014 et en 2015. Il a été dérogé, amendé, il y a eu des avenants, certes, mais il date bien de 2006. Donc, la nécessité de le réviser est importante. Sur ce point, je rejoins Mme SEGOND. Il faut aussi comprendre que c'est Mme HIDALGO elle-même qui a dérogé de son PLU pendant tout son dernier mandat. Il sera donc important une fois cette révision votée, de voter pour le PLU en lui-même. Mais comme Madame la Maire l'a précisé, cela ne se fera qu'en 2023.

Mme LECUYER : Je suis d'accord avec vous, c'est ce que j'ai précisé. Il a été adopté en 2006, et révisé en 2014, et en 2016.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.
Abstention de Mme Catherine LECUYER

16 °/2020 DFPE 152 – Signature de conventions et d’avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE.

Rapporteur : Mme Sophie-Charlotte DEBADIER

Mme DEBADIER : Lors de notre dernier conseil d’arrondissement, nous avons discuté de ces crèches associatives qui constituent un tissu très important dans l’accueil de la petite enfance à Paris, puisqu’il représente environ un quart de l’accueil en crèche, soit 113 associations gérant 284 établissements. Dans le 8^e arrondissement, nous disposons de 300 places de crèches, et deux demandes sur trois environ sont honorées. La Ville de Paris alloue à ces crèches associatives chaque année des subventions, en application de convention triennale de fonctionnement. Or, dans l’année 2020, nous devons envisager une réflexion de simplification administrative de ces conventions, mais qui n’a pas pu être engagée en raison de la pandémie. Il est donc proposé aujourd’hui de proroger cette convention d’une année par voie d’avenant jusqu’au 31 décembre 2021, avant la discussion de la prochaine convention triennale en début d’année.

Je vous avais présenté pour le 8^e arrondissement, l’association ABC Puériculture qui gère la crèche Coquin’ours, une crèche d’accueil collectif, non permanent, régulier et occasionnel et qui se situe 7, bis rue de la Bienfaisance et qui accueille vingt enfants de l’âge de la marche à trois ans.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous appelle à voter pour cet avenant de prorogation à la convention d’objectifs.

Mme d’HAUTESERRE : Lors du dernier conseil, nous avons voté une subvention pour cette crèche Coquin’ours, rue de la Bienfaisance. Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui vote pour ? La délibération est votée à l’unanimité.

17 °/2020 DVD 60 – Prise en compte de l’impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants.

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s’agit de la DVD 60 portant sur la prise en compte de l’impact du COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. Il y a dans ce texte 40 avenants. L’impact COVID des parcs de stationnement est marqué à Paris, notamment dans les arrondissements comme le 8^e où le tourisme, la restauration, les sièges sociaux, génèrent les principaux flux de véhicules. Dans une étude, sur 28 parcs, la baisse de trafic constatée a été de 98 % pendant le confinement, et près de 60 % après le confinement, cela au niveau parisien. L’impact de cette baisse de chiffre d’affaires menace l’équilibre des contrats. 30 millions d’euros de recettes pourraient avoir été perdus par les exploitants en 2020. Pour certains parcs, par exemple Bergson, George-V, Haussmann Berry, Madeleine-Tronchet, Malesherbes-Anjou, la redevance fixe va être réduite à concurrence de la part de chiffre d’affaires. Pour d’autres, comme celui des Champs-Élysées, le contrat va être prolongé de 12 mois, l’échéance est proche.

Mme d’HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations pour cette délibération ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui est pour ? La délibération est votée à l’unanimité.

18 °/2020 DAE 179 —195 - 200 - 224 - 227 - 234 - 330 — Subventions des associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons les délibérations 179, 195, 200, 224, 227, 234, 330 qui portent sur les subventions des associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020. Ces délibérations entrent dans la procédure d'urgence.

Mes chers collègues, malgré la conjoncture économique subie depuis 2018 — les manifestations des gilets jaunes, les grèves contre la réforme des retraites, le confinement COVID-19 —, les commerçants ont tenu à poursuivre les illuminations des rues à l'occasion des fêtes de fin d'année, et je les en remercie vivement. Au terme de cette année particulière, il est important de maintenir un esprit festif dans nos différents quartiers. Après des échanges constructifs avec l'adjointe de Paris en charge du commerce, Mme Olivia POLSKI, je suis heureuse que les subventions aient pu être augmentées par rapport à l'an dernier, afin de tenir compte du contexte économique dû à la crise sanitaire. Voici la répartition des subventions pour 2020, d'un montant total de 159 700 € :

• Association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud	5 700 €
• Association des commerçants de la rue Vignon	13 700 €
• Comité du Faubourg Saint Honoré	29 500 €
• Le carré de la Madeleine :	8 200 €
• Comité Montaigne	6 900 €
• Comité George V	15 700 €
• Comité des Champs-Élysées	80 000 €

La disparité dans les montants est en fonction de l'investissement du comité des commerçants qui investissent sur des décorations. La Ville octroie entre 20 et 25 % de subventions, tout dépend de la demande du Président du comité qui représente les commerçants du quartier en question. Par exemple, lorsque vous prenez la ligne Avenue de Montaigne, le montant est moindre, mais cela est lié à l'investissement, et notamment cette année les commerçants n'ont pas changé leurs décors. Je mets aux voix les délibérations 2020 DAE 170, 195, 200, 224, 227, 234 et 330. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Les délibérations sont votées à l'unanimité.

Q08 2020 06 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour connaître l'avancement de l'amélioration de l'aménagement initial de la « coronapiste », rue Amsterdam

Mme d'HAUTESERRE : M. Jean-Louis BARTHÉLEMY devait vous répondre, mais en raison de son absence, je vous apporte la réponse.

À chaque conseil d'arrondissement vous nous posez la même question, donc la réponse risque par conséquent d'être assez proche que celle apportée au mois de juillet, puis en septembre dernier. Depuis la rentrée, nous avons poursuivi les échanges avec la Ville de Paris, et l'ensemble des parties prenantes que sont la RATP, la Préfecture de police, les habitants, les commerçants, les directions des établissements scolaires, les riverains et les cyclistes. Leur ressenti est assez unanime : l'aménagement ne doit pas être pérennisé en l'état.

Ce sujet a été au cœur de l'entretien que j'ai eu le 3 novembre dernier avec M. David BELLIARD, adjoint à la mairie de Paris en charge des mobilités. Je lui ai répété que la configuration actuelle était

dangereuse, le trafic se reporte sur l'ensemble du quartier Europe, ce qui pose des problèmes de sécurité devant les écoles, les cyclistes ne respectant pas les piétons qui manquent de se faire renverser régulièrement rue d'Amsterdam, les bus ne peuvent plus respecter leurs horaires.

L'arbitrage de la Maire de Paris n'a pas été conduit sur des modalités de pérennisation de cette coronapiste. Les correctifs que nous avons proposés pour sécuriser les traversées piétonnes sont étudiés, mais elles ne sont pas mises en œuvre. La présence d'agents de la DPSP a été renforcée, mais reste un palliatif. Nous avons une réunion des services demain pour travailler de nouveau sur cet aménagement afin d'obtenir des avancées concrètes. Nous touchons ici aux limites de nos prérogatives, le Maire d'arrondissement ne pouvant se substituer à la Mairie de Paris et ses services techniques.

Mme LECUYER : La situation reste compliquée et dangereuse, en particulier pour les familles qui empruntent les itinéraires à proximité de la rue d'Amsterdam. Pouvez-vous évoquer les propositions que vous avez faites à la Ville ? Avez-vous proposé un projet à la Ville ?

Mme d'HAUTESERRE : J'ai proposé, lors de notre entretien avec les services de la Ville et M. Jean-Louis BARTHÉLEMY, l'élargissement des trottoirs côté pair pour permettre d'avoir une piste cyclable, car comme je l'ai mentionné, les cyclistes roulent sur les trottoirs et risquent d'écraser les piétons. Il y a une incompatibilité de partage d'espace public. Cette coronapiste mise en place par Mme HIDALGO pendant les élections, avant le deuxième tour, a impacté énormément la vie du quartier, mais je vous le répète, il y a des pro-pistes cyclables dans ce quartier.

Notre proposition aux services de la Ville est donc d'agrandir le trottoir, construire une piste cyclable rue Saint-Pétersbourg et réduire la circulation des voitures, les deux roues ne respectant pas non plus les ralentisseurs. De plus, nous avons, dans le quartier Europe, demandé la végétalisation de ce périmètre qui est très minéral. Voilà notre première proposition, la Ville doit revenir vers nous. Concernant la piste rue d'Amsterdam qui pose problème, nous avons posé beaucoup de questions, rien n'a été acté à ce jour.

Mme LECUYER : Ce sujet doit vraiment être pris à bras le corps, car il y a une vraie dangerosité. Et le jour où un accident se produira, il sera malheureusement trop tard. Un certain nombre de familles sont vraiment très inquiètes. Il faut communiquer sur le sujet. Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Mme LECUYER, vous êtes élue dans le 8^e arrondissement, au début en 2014 sur ma liste, vous savez que nous sommes très attachés aux sujets portants sur la sécurité. Nous faisons des travaux dans des endroits où les piétons sont en danger ou en difficulté. Nous ne lâcherons pas ce dossier, nous restons vigilants.

Q08 2020 08 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Mairie du 8^e arrondissement sur l'organisation d'une concertation locale pour un réaménagement ambitieux de la place Saint-Augustin

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez, ce projet ne date pas de la rentrée 2020, car il a été lancé sous la précédente mandature. Souvent interpellée par les habitants et riverains du quartier, j'avais demandé que soit étudiée la sécurisation de la place Saint-Augustin en raison des seize accidents déclarés qui se sont produits entre 2012 et 2014. En effet, cette place située au croisement d'axes majeurs est complexe pour les traversées des piétons qui sont obligés de la contourner très largement. Avec des temps d'attente longs aux feux, elle est impraticable pour les personnes à

mobilité réduite ; je cite les boulevards Malesherbes et Haussmann, les rues de la Boétie et La Pépinière.

Désormais, avec ces travaux, les piétons disposeront de plus de place. Grâce à la suppression des deux voies de retournement, les trottoirs seront élargis, les cheminements seront plus simples pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. La signalisation tricolore sera mise aux normes, et l'éclairage de la place sera renforcé. La concertation sur ce projet a été faite en 2017, le référent du conseil de quartier Saint-Augustin a été saisi, ainsi que les membres du bureau, mais il a démissionné par la suite. Les travaux ont été inscrits au budget 2017, ils ont dû être reportés en raison de la non-disponibilité de l'équipe de la DVD. Ensuite, les manifestations des gilets jaunes et la période électorale ont conduit à de nouveaux reports jusqu'à cet été.

En septembre dernier, une réunion conviant les référents des deux conseils de quartier concernés, les services, et une association de cyclistes a permis de valider définitivement ce projet. Le chantier a commencé fin septembre 2020, et devrait se terminer à la fin du mois de janvier 2021. Les informations sont sur le site Internet de la mairie du 8^e arrondissement.

Le projet ne manque pas d'ambition, il doit simplement être compatible avec les contraintes de la Préfecture de police. Comme vous le savez, le boulevard Malesherbes est un axe stratégique d'accès gouvernemental, qui doit conserver ces trois files de circulation de part et d'autre, ce qui limite les possibilités d'aménagement. Une fois la place réaménagée, les services de la DEVE étudieront les possibilités de végétalisation.

Mme LECUYER : Si je comprends bien, il y a deux étapes : tout d'abord la remise en état des éclairages et la sécurisation de la place, et dans un deuxième temps, la végétalisation. Est-ce que j'ai bien compris ?

Mme d'HAUTESERRE : La priorité est de rendre cette place plus praticable et moins dangereuse, et notamment pour les personnes à mobilité réduite. J'habite l'arrondissement depuis 30 ans, je vois cette place tous les jours, et je peux vous confirmer qu'il ne se passe pas une journée sans qu'il y ait un accrochage. Il faut refaire cette place pour la sécurité des piétons, des cyclistes, des habitants. Élus en 2014, les riverains sont revenus sur ce sujet, en nous avertissant de la dangerosité de ce site. Ce projet date de 2017, il a été reporté, aujourd'hui il est en cours de réalisation et nous espérons avoir un bel éclairage, que cette place sera praticable par et pour tout le monde, dans le respect des piétons, et surtout des personnes à mobilité réduite.

Mme LECUYER : Où peut-on consulter les plans des travaux de la place ? J'ai assisté à toutes les réunions de conseil de quartier-Saint-Augustin, et je n'ai jamais entendu que soit débattu par les habitants...

Mme D'HAUTESERRE : À l'époque, les référents de quartiers étaient présents. Le projet n'est pas sorti de nulle part, il y a un investissement financier, le budget a été voté en 2017...

Mme LECUYER : Il n'y a donc pas eu de réunions avec les habitants.

Mme d'HAUTESERRE : Selon vous, à quoi sert le conseil de quartier ?

Mme LECUYER : Il n'y a jamais eu de réunions, j'ai assisté à tous les conseils de quartier, je pose la question... Je demandais simplement si les habitants pouvaient être associés à la réflexion de ce

réaménagement. Je ne savais pas que ce projet était acté, et que fin janvier les travaux seraient terminés.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, tout le processus est acté. Comment voulez-vous que les services techniques interviennent si le plan n'a pas été acté, et le budget voté ? Ils ne travaillent pas gratuitement.

M. TILLOY : Il y a d'abord eu une concertation il y a quelques années, et par la suite nous avons envoyé les plans. Vous savez que nous ne pouvons pas organiser de réunions comme nous le souhaiterions avec les conseils de quartier. Nous avons envoyé les plans aux référents du conseil de quartier en leur demandant leur avis.

Q08 2020 07 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la mairie du 8^e arrondissement sur l'avenir du bassin du collège Condorcet.

M. GAUGER : Ce sujet a été évoqué par vous-même au début du conseil d'arrondissement. En effet, la majorité municipale a rencontré le principal du collège, ainsi que la direction le 16 octobre dernier. Nous avons également mobilisé la DJS, la DASCO, les professeurs de sports afin de faire un point sur la situation du bassin. Je rappelle que l'ancien principal n'avait pas voulu donner suite à un réaménagement du bassin, et avait privilégié un projet de réaffectation en gymnase. Le nouveau principal souhaite une remise en eau de ce bassin. Des mises à jour des études sont initiées par la DJS et la DASCO qui ont d'ailleurs refait une étude technique le 23 octobre dernier.

Vous n'êtes pas sans savoir que pour la remise en eau d'un bassin, ou la création d'un gymnase multi-activités, il faut comparer les coûts en matière d'investissements, mais également les coûts en matière de suivi, avec un besoin de personnel formé par exemple. Les coûts seront donc absorbés soit par la Ville de Paris, soit par le Ministère de l'Éducation nationale. Nous le savons, les finances ne seront peut-être pas forcément là. Si les finances venaient à être disponibles, la majorité du 8^e arrondissement s'associerait pleinement, comme lors du dernier conseil d'administration du Collège, sur ce sujet. Si les conditions sont réunies, nous serions heureux d'accompagner la renaissance de ce bassin, qui pourrait être utilisé non seulement par cette école, mais les écoles alentour, voire les associations, sous réserve d'un accès depuis l'extérieur, point qui n'est pas confirmé à ce jour. Nous le répétons avec Madame la Maire, le quartier Europe est un peu un parent pauvre sur le plan des équipements municipaux, notamment en terme d'équipements sportifs. Tout ce qui pourra être fait dans la restauration, et l'ouverture de ces équipements va dans le bon sens.

Mme LECUYER : Je vous remercie, je vois que vous prenez les choses à bras le corps. Je remercie aussi la mairie du 9^e qui s'est emparée du sujet au dernier conseil de Paris. S'il y a une volonté commune des deux arrondissements, je pense qu'il y aura matière à faire bouger les choses. Le budget est une problématique, mais nous constatons que les priorités de la Ville de Paris ne demandent qu'à évoluer. Le bassin du collège Condorcet est un équipement qui serait très utile pour les habitants, je suis ravie d'être montée au créneau il y a deux ans, et de voir que ce projet commence à bouger.

Mme d'HAUTESERRE : Vous me donnez l'occasion de revenir sur ce projet. Depuis quand un Maire d'arrondissement extérieur se permet de « *venir mettre son nez* » dans un équipement de proximité qui relève de la gestion du Maire d'arrondissement ? Est-ce que je m'immisce dans les affaires du 17^e, du 9^e, pour dire aux Maires ce qu'ils doivent faire ? Je considère que la mairie du 9^e n'a pas à

s'immiscer dans ce projet. Ce n'est pas parce que la majorité des élèves viennent du 9^e, de Neuilly, du 17^e, que chacun va venir dire à la Maire du 8^e arrondissement ce qu'elle doit faire.

Q08 2020 09 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la mairie du 8^e arrondissement sur l'organisation d'une réunion publique en mairie pour informer, conseiller et accompagner les acteurs économiques locaux

M. BALADI : En raison des contraintes sanitaires, je rappelle que la tenue de réunions publiques n'est pas possible en mairie. Cela ne signifie pas que nous n'accompagnons pas les commerçants, les TPE, les acteurs économiques et les PME de l'arrondissement. Lors de la présentation du plan de relance par le Préfet de région, nous avons eu la confirmation de la mise en place d'un numéro unique pour les acteurs économiques en difficulté, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. C'est le guichet unique pour accéder aux nombreux dispositifs d'aides et d'accompagnement. Par ailleurs, à compter de la semaine prochaine, une permanence des avocats du barreau de Paris se tiendra en mairie tous les mercredis pour accompagner les entreprises en difficulté. Nous avons contacté les associations de commerçants pour les informer de l'ensemble de ces dispositifs. Nous avons fait savoir aux entreprises non alimentaires situées dans les zones touristiques internationales qu'elles pouvaient bénéficier du plan tourisme initialement orienté vers les cafés, les hôtels, les restaurants, les acteurs événementiels, culturels ou sportifs.

Le service communication de la mairie du 8^e arrondissement appelle régulièrement les habitants à privilégier les achats de proximité afin de soutenir les commerçants (journal, réseaux sociaux, site Internet avec des cartes interactives).

Mme LECUYER : J'ai vu que vous aviez mis en place une permanence à la mairie, et je tiens à souligner cette initiative. Je regrette que cela n'ait pas été fait en amont.

Mme d'HAUTESERRE : Les avocats se sont proposés de manière bénévole. À partir du moment où cette structure se met en place gracieusement, nous acceptons, car l'arrondissement comprend beaucoup d'acteurs économiques qui sont en train d'agoniser. Cette aide et ce soutien leur sont nécessaires pour leur expliquer ce qu'ils doivent faire, et comment le faire. Les acteurs économiques, notamment les entrepreneurs, les patrons ne bénéficient pas d'aides comme les allocations chômage. Beaucoup sont découragés, au risque de commettre le pire, et nous nous devons d'être présents et de les soutenir.

Mme LECUYER : Pour terminer, mes questions étaient écrites et construites, je trouve dommage pour comprendre les idées formulées que vous ne les ayez pas lues, alors que c'est inscrit dans le règlement. Habituellement, vous lisez mes questions en conseil d'arrondissement. Vous m'avez fait des réponses, mais elles ne correspondent pas aux questions que j'ai posées.

Mme d'HAUTESERRE : Vous me posez toujours les mêmes questions qui sont d'ailleurs archivées depuis six ans. Les personnes qui souhaitent connaître vos questions n'auront qu'à consulter les procès-verbaux des conseils précédents.

Mme LECUYER : Non, mes questions n'ont pas été posées précédemment.

V08 2020 22 – Vœu de Mme Athénaïs MICHEL relatif à la distribution de produits périodiques gratuits

Madame la Maire, mes chers collègues

Le sujet des règles au sens de la menstruation est rarement abordé dans un cadre tel que le nôtre. Mais c'est une réalité de la vie pour l'essentiel des femmes, et c'est une réalité qui connaît les aléas de la vie et possède un coût économique.

Une femme sur dix, selon un rapport parlementaire de 2019, renonce à changer de protection périodique aussi souvent que nécessaire par manque d'argent. Oui, les personnes les plus précaires sont atteintes de manière intime par la précarité menstruelle, et il est important que nous rendions accessible ces protections, au même titre que les autres produits qui permettent une hygiène élémentaire. Je pense particulièrement aux jeunes de notre arrondissement, dont il a été fait référence de nombreuses fois lors de ce conseil, dont beaucoup sont étudiants, ou en cours d'entrée dans la vie active, et qui ont été touchés de plein fouet par la crise économique liée à la crise sanitaire que nous vivons actuellement. Les 15 à 29 ans représentent 24 % de la population de notre arrondissement, et sont donc nettement plus touchés par la pauvreté que la population globale comme le montre l'INSEE.

L'action de nombreuses associations comme Règles Élémentaires a montré que la diffusion de produits périodiques dans des lieux de proximité rencontrait une très large demande. La Ville de Paris a initié, notamment avec Marie-Christine LEMARDELEY, des initiatives en ce sens auprès de certains publics. Il serait, et j'espère que ce le sera, tout à l'honneur de notre arrondissement de s'atteler à cette question, et de permettre la démultiplication de telles initiatives en lien avec les associations au sein des équipements de proximité, ainsi que dans les établissements volontaires. Il sera important également d'accompagner ces initiatives par une campagne d'informations, en utilisant nos compétences, et nos supports comme l'arrondissement. Je vous demanderai donc de voter pour ce vœu.

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous l'avez souligné, l'accès aux produits d'hygiène peut parfois être difficile pour certaines femmes, en particulier les plus jeunes. Notre arrondissement connaît des situations précaires auxquelles nous devons répondre, notamment pour les jeunes filles souvent étudiantes logées dans des logements de services. Les associations de solidarité font un travail essentiel auprès des plus démunis, et les distributions de produits d'hygiène sont assurées très régulièrement dans notre arrondissement. Votre vœu demande à ce que nous relayions l'information sur des dispositifs existants grâce à nos supports de communication, ce que nous pouvons bien évidemment faire. Nous allons nous rapprocher des directions des collèges afin d'examiner la pertinence d'y installer des distributeurs de produits d'hygiène gratuits. La majorité du 8^e arrondissement émet un avis favorable au vœu ainsi rédigé.

L'arrondissement, souvent stigmatisé avec des préjugés d'une certaine époque, a beaucoup changé, évolué. Une nouvelle génération de jeunes est arrivée dans notre arrondissement, considéré comme bourgeois avec ses immeubles haussmanniens, ses loges de gardiennage. Cette jeune génération qui a grandi dans la mixité d'un quartier dit bourgeois, se retrouve aujourd'hui dans une situation précaire : ils sont étudiants et les parents ne peuvent acquérir de logements pour leur permettre de vivre dans notre arrondissement. J'ai de plus en plus de témoignages de jeunes étudiants qui dorment dans la rue, des jeunes qui, à une époque, pouvaient bénéficier d'un revenu par le biais de « petits boulots » réalisés chez des commerçants, des restaurateurs. Aujourd'hui, ces commerces sont fermés et ces jeunes se retrouvent sans ressources, à dormir dans la rue.

Nous sommes dans un arrondissement qui ne peut plus être considéré comme un arrondissement de bourgeois, de nantis, comme le clamaient les gilets jaunes. Ce sont des clichés que nous devons en tant qu'élus réfutés. Oui, il y a une mixité de population composée de personnes qui travaillent, des moyens, « *des bourgeois* », mais aussi de jeunes étudiants avec peu de ressources. Ce sont souvent de jeunes étudiants dont les parents vivent en province, qui se retrouvent seuls dans la capitale et qui ne souhaitent pas les alarmer en évoquant leurs situations. Nous nous devons de les aider, dans la mesure de nos moyens, car nous ne sommes pas un arrondissement « *sans cœur* ». J'entends tout à fait votre message, Mme MICHEL, qui nous appelle à être solidaires pour vaincre la précarité. Des dispositifs sont mis en place, des collectes d'aliments, des distributions de repas, et il nous incombe de faire passer ces messages auprès de cette population pour les inciter à se rapprocher de ces associations.

Mme DEBADIER : Madame le Maire, vous avez mentionné que ce week-end était le week-end de la banque alimentaire. Nous avons insisté auprès des différentes associations qui récupéraient les dons dans les petites et moyennes surfaces sur la nécessité de collecter des produits d'hygiène, car ils sont chers et importants. Nous voyons en effet se développer une pauvreté beaucoup plus jeune, même dans notre 8^e arrondissement.

Mme LECUYER : Mme MICHEL, je soutiens votre vœu, je voterai pour. J'ajouterai que la région Île-de-France était, avec Valérie PÉCRESSE, très mobilisée sur ce sujet. Il existe déjà des distributions de produits hygiéniques dans des établissements scolaires d'Île-de-France. C'est une belle initiative, je voterai pour.

Mme SEGOND : Mme MICHEL, c'est un vœu louable. Je voulais juste rappeler qu'à la suite d'un rapport d'information des députés Laëtitia ROMERO de la France Insoumise et Bénédicte TAURINE de la République en Marche, un projet de loi sur ce sujet est en cours d'examen. Une expérimentation a lieu depuis le mois de septembre avec une distribution gratuite de protections hygiéniques auprès des élèves du second degré, des étudiantes, des femmes détenues, des femmes précaires et des femmes sans-abri. Si jamais le 8^e arrondissement ne bénéficiait pas de cette expérimentation, Madame Le Maire, faites-le-moi savoir, et nous pourrions agir auprès du Ministère des Solidarités, de la Santé pour disposer de cette expérimentation. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous remercie. Je suis ravie que ce vœu ait été compris par l'ensemble de cette Assemblée. Je mets ce vœu aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Ce vœu est voté à l'unanimité. Je vous remercie, chers collègues.

Nous terminons ce Conseil. Si je n'ai pas l'occasion de vous revoir, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, Joyeux Noël à toutes et à tous. Soyez prudents, sortez masqués.

La prochaine date du Conseil d'arrondissement n'a pas été fixée à ce jour, cela dépendra de la situation sanitaire. Nous en saurons plus courant décembre, je ne manquerai pas de vous tenir informés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du Conseil du 8^e arrondissement, à 14h35.



Jeanne d'HAUTESERRE